

DEL2024-08

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS DE THONON AGGLOMERATION
DU 11 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 11 avril, le Conseil d'Administration, dûment réuni en session ordinaire au 81 place de la mairie, sous la présidence de Madame Isabelle PLACE-MARCOZ.

Date de convocation du conseil : 04/04/2024

Délégués en exercice	25
Délégués présents	13
Délégués Absents/Excusés :	12
Pouvoirs	6

PRESENTS	PLACE MARCOZ Isabelle, AYISSI-DUBOULOZ Mélanie, BRYE Suzanne, BUREAU Marine, CHAMAYOU Rosy, CHUINARD Claire, FAUDOT Claudine, JAILLET Nicole, JORDAN Dominique, MERCIER Jacques, NEURY Jean, SECHAUD Geneviève, THOMAS Gil.
EXCUSES	ARMINJON Christophe, BARTHE Georges, BASTARD Catherine, BAUD ROCHE Astrid, BONDAZ Patrick, BOURGEOIS Fatima, DEVILLE Anne-Marie, DETURCHE Sandrine, DUMONT Christophe, VENNER Laetitia.
ABSENTS	PARRA D'ANDERT Sophie, SONDAG Patrice.
POUVOIRS	Georges BARTHE à Mme Nicole JAILLET Catherine BASTARD à Mme Rosy CHAMAYOU Patrick BONDAZ à Mme Dominique JORDAN Anne-Marie DEVILLE à Isabelle PLACE MARCOZ (fin de pouvoir à la délibération DEL2024-10) Christophe DUMONT à Mme Mélanie AYISSI-DUBOULOZ Laetitia VENNER à Claire CHUINARD

Secrétaire : Madame Rosy CHAMAYOU

Instauration de la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code Général de la Fonction Publique, et notamment l'article L712-1,
VU le décret n°2023-1006 du 31 octobre 2023 portant création d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour certains agents publics de la fonction publique territoriale,
VU l'avis préalable du Comité Social Territorial en date du 04 mars 2024.

CONSIDERANT que les employeurs territoriaux ont la possibilité d'instaurer, au bénéfice de certains agents publics, une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire,

CONSIDERANT que l'employeur territorial qui verse, le cas échéant, cette prime est celui qui emploie et rémunère l'agent au 30 juin 2023,

CONSIDERANT que le montant de cette prime est réduit à proportion de la quotité de travail et de la durée d'emploi sur la période du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023 (un agent employé en continu sur cette période, à temps partiel à 80%, rémunéré à 6/7ème d'un temps plein soit 85,71%, percevra une prime à 85,71% du montant de référence),

CONSIDERANT que les agents suivants sont exclus du bénéfice de cette prime :

- Les agents n'ayant pas la qualité d'agents publics, par exemple : agents contractuels de droit privé, apprentis, vacataires ;
- Les agents publics non rémunérés au 30 juin 2023, par exemple : les agents publics en congé parental ou en disponibilité à cette date ;
- Les agents publics éligibles, en qualité de salariés, à la prime de partage de la valeur en application de l'article 1er de la loi n°2022-1158 du 16 août 2022 portant mesures d'urgence pour la protection du pouvoir d'achat ;
- Les élèves et étudiants en formation en milieu professionnel ou en stage avec lesquels les employeurs territoriaux sont liés par une convention de stage dans les conditions prévues au deuxième alinéa de l'article L124-1 du code de l'éducation ;
- Les agents publics ayant perçu la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle des agents civils de la fonction publique de l'État, de la fonction publique hospitalière et des militaires ;

CONSIDERANT la volonté de la collectivité de mettre en place cette prime exceptionnelle de pouvoir d'achat afin de favoriser le pouvoir d'achat de ses agents ;

Le Conseil d'administration, à l'unanimité,

INSTAURE une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire au bénéfice des agents publics suivants :

- o Les agents stagiaires, titulaires et contractuels de droit public
- o Les assistants maternels et assistants familiaux mentionnés à l'article L422-6 du code de l'action sociale et des familles.

Remplissant les 3 conditions cumulatives ci-après :

1. Avoir été nommés ou recrutés par un employeur territorial (même s'il s'agit d'une autre collectivité territoriale ou établissement public administratif territorial qu'actuellement) à une date d'effet antérieure au 1er janvier 2023 ;
2. Être employés et rémunérés par un employeur territorial au 30 juin 2023 ;

3. Avoir perçu une rémunération brute telle que définie aux articles 3 et 6 du décret n°2023-1006 susvisé, inférieure ou égale à 39 000 euros au titre de la période courant du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023 (l'indemnité de GIPA et les IHTS éventuellement versées sur cette période sont à déduire).

Pour les fonctionnaires titulaires d'une autre fonction publique en détachement au sein de la fonction publique territoriale, ces conditions sont examinées en tenant compte de l'ancienneté acquise dans l'ensemble de la fonction publique.

FIXE ainsi, pour chaque niveau de rémunération défini par le barème réglementaire, le montant de cette prime :

Rémunération brute perçue du 1 ^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023		Montant forfaitaire de la prime de pouvoir d'achat
0 €	23 700 €	800 euros
23 700 €	27 300 €	700 euros
27 300 €	29 160 €	600 euros
29 160 €	30 840 €	500 euros
30 840 €	32 280 €	400 euros
32 280 €	33 600 €	350 euros
33 600 €	39 000 €	300 euros

DECIDE que cette prime sera versée en une seule fraction avant le 30 juin 2024,

PRECISE que les crédits nécessaires seront inscrits aux budgets de l'exercice,

CHARGE M. le Président de prendre toutes les dispositions nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

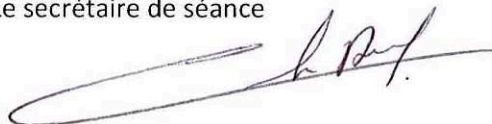
Ainsi fait et délibéré.

Pour extrait certifié conforme.

Le Président

CIAS Thonon Agglomération
Château de Thénières
74140 BALLAISON
04 50 31 25 00

Le secrétaire de séance



Télétransmis en Sous-Préfecture, le **23 AVR. 2024**

Publié sur le site internet de l'agglomération, le **23 AVR. 2024**

DEL2024-09

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS DE THONON AGGLOMERATION
DU 11 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 11 avril, le Conseil d'Administration, dûment réuni en session ordinaire au 81 place de la mairie, sous la présidence de Madame Isabelle PLACE MARCOZ.

Date de convocation du conseil : 04/04/2024

Délégués en exercice	25
Délégués présents	13
Délégués Absents/Excusés :	12
Pouvoirs	6

PRESENTS	PLACE MARCOZ Isabelle, AYISSI-DUBOULOZ Mélanie, BRYE Suzanne, BUREAU Marine, CHAMAYOU Rosy, CHUINARD Claire, FAUDOT Claudine, JAILLET Nicole, JORDAN Dominique, MERCIER Jacques, NEURY Jean, SECHAUD Geneviève, THOMAS Gil.
EXCUSES	ARMINJON Christophe, BARTHE Georges, BASTARD Catherine, BAUD ROCHE Astrid, BONDAZ Patrick, BOURGEOIS Fatima, DEVILLE Anne-Marie, DETURCHE Sandrine, DUMONT Christophe, VENNER Laetitia.
ABSENTS	PARRA D'ANDERT Sophie, SONDAG Patrice.
POUVOIRS	Georges BARTHE à Mme Nicole JAILLET Catherine BASTARD à Mme Rosy CHAMAYOU Patrick BONDAZ à Mme Dominique JORDAN Anne-Marie DEVILLE à Isabelle PLACE MARCOZ (fin de pouvoir à la délibération DEL2024-10) Christophe DUMONT à Mme Mélanie AYISSI-DUBOULOZ Laetitia VENNER à Claire CHUINARD

Secrétaire : Madame Rosy CHAMAYOU

Contrats saisonniers

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-2°,

CONSIDERANT les besoins de remplacement des agents lors de la période estivale,

Le Conseil d'administration, à l'unanimité,

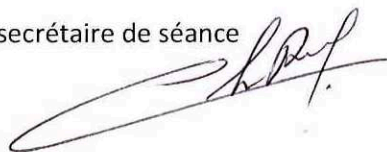
- AUTORISE M. le Président à recruter des agents contractuels pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activités en application de l'article 3-2° de la loi n°84-53 précitée selon détail ci-après :
- *Service autonomie à domicile : nécessité de créer 4 emplois non permanents au grade d'agent social (cat. C) dont deux postes à temps non complet 30/35^{ème} (ligne 3 et 4 du tableau des emplois) et deux emplois non permanents au grade d'agent social (cat. C) à temps non complet 25/35 e (ligne 5 et 6) pour la période du 1^{er} juin au 30 septembre 2024 ;*
- INDIQUE que M. le Président sera chargé de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats selon la nature des fonctions et de leur profil. La rémunération sera limitée à l'indice terminal du grade de référence ;
- PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget supplémentaire de l'exercice 2024.

Ainsi fait et délibéré.
Pour extrait certifié conforme.

Le Président

CIAS Thonon Agglomération
Château de Thénières
74140-BALLAISON
04 50 31 25 00

Le secrétaire de séance



Télétransmis en Sous-Préfecture, le **23 AVR. 2024**

Publié sur le site internet de l'agglomération, le **23 AVR. 2024**

DEL2024-10

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS DE THONON AGGLOMERATION
DU 11 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 11 avril, le Conseil d'Administration, dûment réuni en session ordinaire au 81 place de la mairie, sous la présidence de Madame Isabelle PLACE MARCOZ.

Date de convocation du conseil : 04/04/2024

Délégués en exercice	25
Délégués présents	14
Délégués Absents/Excusés :	11
Pouvoirs	5

PRESENTS	PLACE MARCOZ Isabelle, AYISSI-DUBOULOZ Mélanie, BRYE Suzanne, BUREAU Marine, CHAMAYOU Rosy, CHUINARD Claire, DEVILLE Anne-Marie (fin de pouvoir à la délibération DEL2024-10), FAUDOT Claudine, JAILLET Nicole, JORDAN Dominique, MERCIER Jacques, NEURY Jean, SECHAUD Geneviève, THOMAS Gil.
EXCUSES	ARMINJON Christophe, BARTHE Georges, BASTARD Catherine, BAUD ROCHE Astrid, BONDAZ Patrick, BOURGEOIS Fatima, DETURCHE Sandrine, DUMONT Christophe, VENNER Laetitia.
ABSENTS	PARRA D'ANDERT Sophie, SONDAG Patrice.
POUVOIRS	Georges BARTHE à Mme Nicole JAILLET Catherine BASTARD à Mme Rosy CHAMAYOU Patrick BONDAZ à Mme Dominique JORDAN Christophe DUMONT à Mme Mélanie AYISSI-DUBOULOZ Laetitia VENNER à Claire CHUINARD

Secrétaire : Madame Rosy CHAMAYOU

Adoption du plan de formation 2024

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,
VU la loi n° 84-594 du 12 juillet 1984 relative à la formation des agents de la fonction publique territoriale et complétant la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
VU la loi n° 2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale,
VU le décret n° 2007-1845 du 26 décembre 2007 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie,
VU le décret n° 2008-512 du 29 mai 2008 relatif à la formation statutaire obligatoire des fonctionnaires territoriaux,
VU l'avis favorable du CST du 04/03/2024,
CONSIDERANT qu'il convient d'adopter le plan de formation 2024 au vu des priorités définies par le service,

Le Conseil d'administration, à l'unanimité,

ACCEPTE l'adoption du plan de formation 2024 comme annexé à la présente délibération,

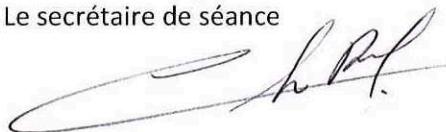
CHARGE M. le Président de prendre toutes dispositions nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré.
Pour extrait certifié conforme.

Le Président

CIAS Thonon Agglomération
Château de Thénières
74140 BALLAISON
04 50 31 25 00

Le secrétaire de séance



Télétransmis en Sous-Préfecture, le **23 AVR. 2024**

Publié sur le site internet de l'agglomération, le **23 AVR. 2024**

DEL2024-11

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS DE THONON AGGLOMERATION
DU 11 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 11 avril, le Conseil d'Administration, dûment réuni en session ordinaire au 81 place de la mairie, sous la présidence de Madame Isabelle PLACE MARCOZ.

Date de convocation du conseil : 04/04/2024

Délégués en exercice	25
Délégués présents	14
Délégués Absents/Excusés :	11
Pouvoirs	5

PRESENTS	PLACE MARCOZ Isabelle, AYISSI-DUBOULOZ Mélanie, BRYE Suzanne, BUREAU Marine, CHAMAYOU Rosy, CHUINARD Claire, DEVILLE Anne-Marie (fin de pouvoir à la délibération DEL2024-10), FAUDOT Claudine, JAILLET Nicole, JORDAN Dominique, MERCIER Jacques, NEURY Jean, SECHAUD Geneviève, THOMAS Gil.
EXCUSES	ARMINJON Christophe, BARTHE Georges, BASTARD Catherine, BAUD ROCHE Astrid, BONDAZ Patrick, BOURGEOIS Fatima, DETURCHE Sandrine, DUMONT Christophe, VENNER Laetitia.
ABSENTS	PARRA D'ANDERT Sophie, SONDAG Patrice.
POUVOIRS	Georges BARTHE à Mme Nicole JAILLET Catherine BASTARD à Mme Rosy CHAMAYOU Patrick BONDAZ à Mme Dominique JORDAN Christophe DUMONT à Mme Mélanie AYISSI-DUBOULOZ Laetitia VENNER à Claire CHUINARD

Secrétaire : Madame Rosy CHAMAYOU

Convention d'adhésion au service de prévention
des risques professionnels
du centre de gestion de la Fonction Publique territoriale
de la Haute-Savoie

VU les dispositions du code général de la fonction publique ;
VU le décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale ;

CONSIDERANT que la collectivité est tenue d'aménager les locaux et installations de service, de réaliser et maintenir les équipements de manière à garantir la sécurité des agents et des usagers, et de tenir les locaux dans un état constant de propreté et présentant l'ensemble des conditions d'hygiène et de sécurité nécessaire à la santé des personnes ;

CONSIDERANT que la collectivité est tenue par ailleurs de désigner le ou les agents chargés d'assurer une fonction d'inspection dans le domaine de la santé et de la sécurité ;

CONSIDERANT le projet de convention d'adhésion décrivant les missions confiées au Centre de Gestion en matière de prévention des risques professionnels ;

Le Conseil d'administration, à l'unanimité,

SOLLICITE le Centre de Gestion de la Haute-Savoie pour bénéficier de la prestation de prévention des risques professionnels qu'il propose aux collectivités dans le cadre de son service facultatif.

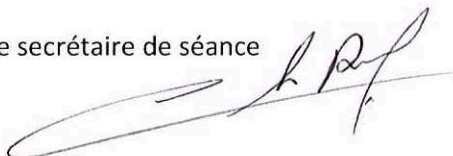
AUTORISE Monsieur le Président à conclure la convention correspondante d'adhésion au service de prévention des risques professionnels selon le projet annexé à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré.
Pour extrait certifié conforme.

Le Président

CIAS Thonon Agglomération
Château de Thénières
74140 BALLAISON
04 50 31 25 00

Le secrétaire de séance



Télétransmis en Sous-Préfecture, le **23 AVR. 2024**

Publié sur le site internet de l'agglomération, le **23 AVR. 2024**

DEL2024-12

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS DE THONON AGGLOMERATION
DU 11 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 11 avril, le Conseil d'Administration, dûment réuni en session ordinaire au 81 place de la mairie, sous la présidence de Madame Isabelle PLACE MARCOZ.

Date de convocation du conseil : 04/04/2024

Délégués en exercice	25
Délégués présents	14
Délégués Absents/Excusés :	11
Pouvoirs	5

PRESENTS	PLACE MARCOZ Isabelle, AYISSI-DUBOULOZ Mélanie, BRYE Suzanne, BUREAU Marine, CHAMAYOU Rosy, CHUINARD Claire, DEVILLE Anne-Marie (fin de pouvoir à la délibération DEL2024-10), FAUDOT Claudine, JAILLET Nicole, JORDAN Dominique, MERCIER Jacques, NEURY Jean, SECHAUD Geneviève, THOMAS Gil.
EXCUSES	ARMINJON Christophe, BARTHE Georges, BASTARD Catherine, BAUD ROCHE Astrid, BONDAZ Patrick, BOURGEOIS Fatima, DETURCHE Sandrine, DUMONT Christophe, VENNER Laetitia.
ABSENTS	PARRA D'ANDERT Sophie, SONDAG Patrice.
POUVOIRS	Georges BARTHE à Mme Nicole JAILLET Catherine BASTARD à Mme Rosy CHAMAYOU Patrick BONDAZ à Mme Dominique JORDAN Christophe DUMONT à Mme Mélanie AYISSI-DUBOULOZ Laetitia VENNER à Claire CHUINARD

Secrétaire : Madame Rosy CHAMAYOU

Délai global de paiement – Recouvrement des intérêts moratoires dus par le Comptable public

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code de la Commande Publique,
VU la loi n°2013-100 du 28 janvier 2013 portant diverses dispositions d'adaptation de la législation européenne en matière économique et financière,
VU le décret n°2013-269 du 29 mars 2013 portant lutte contre le retard de paiement dans les contrats de la commande publique,

CONSIDERANT l'obligation de respect du délai global de paiement des prestataires et fournisseurs
CONSIDERANT la faculté de demander le remboursement au Directeur régional ou départemental des Finances Publiques des intérêts moratoires et de l'indemnité forfaitaire versés par le CIAS de Thonon Agglomération lorsque le non-respect du délai global de paiement est imputable, pour tout ou partie, au comptable public ;

Le Conseil d'administration, à l'unanimité,

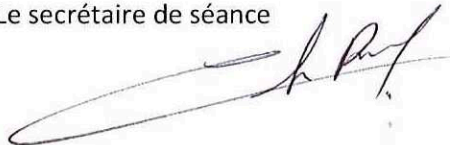
AUTORISE le recouvrement des intérêts moratoires et de l'indemnité forfaitaire versés par le CIAS de Thonon Agglomération à un prestataire pour non-respect du délai de paiement imputable, pour tout ou partie, au comptable public à chaque fois que cela sera attesté à compter du 01 janvier 2024.

Ainsi fait et délibéré.
Pour extrait certifié conforme.

Le Président

CIAS Thonon Agglomération
Château de Thénières
74140 BALLAISON
04 50 31 25 00

Le secrétaire de séance



Télétransmis en Sous-Préfecture, le **23 AVR. 2024**

Publié sur le site internet de l'agglomération, le **23 AVR. 2024**

DEL2024-13

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS DE THONON AGGLOMERATION
DU 11 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 11 avril, le Conseil d'Administration, dûment réuni en session ordinaire au 81 place de la mairie, sous la présidence de Madame Isabelle PLACE MARCOZ.

Date de convocation du conseil : 04/04/2024

Délégués en exercice	25
Délégués présents	14
Délégués Absents/Excusés :	11
Pouvoirs	5

PRESENTS	PLACE MARCOZ Isabelle, AYISSI-DUBOULOZ Mélanie, BRYE Suzanne, BUREAU Marine, CHAMAYOU Rosy, CHUINARD Claire, DEVILLE Anne-Marie (fin de pouvoir à la délibération DEL2024-10), FAUDOT Claudine, JAILLET Nicole, JORDAN Dominique, MERCIER Jacques, NEURY Jean, SECHAUD Geneviève, THOMAS Gil.
EXCUSES	ARMINJON Christophe, BARTHE Georges, BASTARD Catherine, BAUD ROCHE Astrid, BONDAZ Patrick, BOURGEOIS Fatima, DETURCHE Sandrine, DUMONT Christophe, VENNER Laetitia.
ABSENTS	PARRA D'ANDERT Sophie, SONDAG Patrice.
POUVOIRS	Georges BARTHE à Mme Nicole JAILLET Catherine BASTARD à Mme Rosy CHAMAYOU Patrick BONDAZ à Mme Dominique JORDAN Christophe DUMONT à Mme Mélanie AYISSI-DUBOULOZ Laetitia VENNER à Claire CHUINARD

Secrétaire : Madame Rosy CHAMAYOU

Election de la vice-présidente pour le vote des comptes administratifs 2023

Le Conseil d'administration,

POUR : 13

CONTRE : /

ABSTENTION : 01 (Isabelle PLACE MARCOZ)

ELIT

Madame Isabelle PLACE-MARCOZ, Vice-présidente du CIAS pour le vote des comptes administratifs 2023.

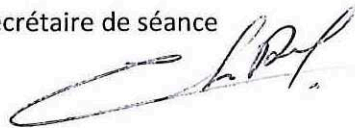
Ainsi fait et délibéré.

Pour extrait certifié conforme.

Le Président

CIAS Thonon Agglomération
Château de Thénières
74140 BALLAISON
04 50 31 25 00

Le secrétaire de séance



Télétransmis en Sous-Préfecture, le **23 AVR. 2024**

Publié sur le site internet de l'agglomération, le **23 AVR. 2024**

DEL2024-14

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS DE THONON AGGLOMERATION
DU 11 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 11 avril, le Conseil d'Administration, dûment réuni en session ordinaire au 81 place de la mairie, sous la présidence de Madame Isabelle PLACE MARCOZ.

Date de convocation du conseil : 04/04/2024

Délégués en exercice	25
Délégués présents	14
Délégués Absents/Excusés :	11
Pouvoirs	5

PRESENTS	PLACE MARCOZ Isabelle, AYISSI-DUBOULOZ Mélanie, BRYE Suzanne, BUREAU Marine, CHAMAYOU Rosy, CHUINARD Claire, DEVILLE Anne-Marie (fin de pouvoir à la délibération DEL2024-10), FAUDOT Claudine, JAILLET Nicole, JORDAN Dominique, MERCIER Jacques, NEURY Jean, SECHAUD Geneviève, THOMAS Gil.
EXCUSES	ARMINJON Christophe, BARTHE Georges, BASTARD Catherine, BAUD ROCHE Astrid, BONDAZ Patrick, BOURGEOIS Fatima, DETURCHE Sandrine, DUMONT Christophe, VENNER Laetitia.
ABSENTS	PARRA D'ANDERT Sophie, SONDAG Patrice.
POUVOIRS	Georges BARTHE à Mme Nicole JAILLET Catherine BASTARD à Mme Rosy CHAMAYOU Patrick BONDAZ à Mme Dominique JORDAN Christophe DUMONT à Mme Mélanie AYISSI-DUBOULOZ Laetitia VENNER à Claire CHUINARD

Secrétaire : Madame Rosy CHAMAYOU

Compte de gestion 2023 – budgets principal et annexe

Le Comptable public de Thonon-les-Bains a établi pour le budget principal 2023 du CIAS un compte de gestion qui reprend dans ses écritures :

- le budget primitif de l'exercice 2023 et les décisions modificatives éventuelles,
- les titres définitifs et créances à recouvrer,
- le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés,
- les bordereaux de titres de recettes et de mandats,
- les états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif et l'état du passif,
- l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Le compte de gestion ainsi dressé par le comptable public de Thonon-les-Bains, accompagné du montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, précisent que ce dernier a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a été prescrit de passer dans ses écritures.

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil d'administration, à l'unanimité,

DECLARE que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2023 par le comptable public de Thonon-les-Bains, visés et certifiés conformes à l'ordonnateur pour les budgets principal et annexe du CIAS de la collectivité n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

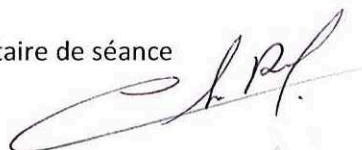
AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document, toute pièce administrative ou comptable s'y rapportant, et plus généralement à faire le nécessaire.

Ainsi fait et délibéré.
Pour extrait certifié conforme.

Le Président

CIAS Thonon Agglomération
Château de Thénières
74140 BALLAISON
04 50 31 25 00

Le secrétaire de séance



Télétransmis en Sous-Préfecture, le **23 AVR. 2024**

Publié sur le site internet de l'agglomération, le **23 AVR. 2024**

DEL2024-15

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS DE THONON AGGLOMERATION
DU 11 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 11 avril, le Conseil d'Administration, dûment réuni en session ordinaire au 81 place de la mairie, sous la présidence de Madame Isabelle PLACE MARCOZ.

Date de convocation du conseil : 04/04/2024

Délégués en exercice	25
Délégués présents	14
Délégués Absents/Excusés :	11
Pouvoirs	5

PRESENTS	PLACE MARCOZ Isabelle, AYISSI-DUBOULOZ Mélanie, BRYE Suzanne, BUREAU Marine, CHAMAYOU Rosy, CHUINARD Claire, DEVILLE Anne-Marie (fin de pouvoir à la délibération DEL2024-10), FAUDOT Claudine, JAILLET Nicole, JORDAN Dominique, MERCIER Jacques, NEURY Jean, SECHAUD Geneviève, THOMAS Gil.
EXCUSES	ARMINJON Christophe, BARTHE Georges, BASTARD Catherine, BAUD ROCHE Astrid, BONDAZ Patrick, BOURGEOIS Fatima, DETURCHE Sandrine, DUMONT Christophe, VENNER Laetitia.
ABSENTS	PARRA D'ANDERT Sophie, SONDAG Patrice.
POUVOIRS	Georges BARTHE à Mme Nicole JAILLET Catherine BASTARD à Mme Rosy CHAMAYOU Patrick BONDAZ à Mme Dominique JORDAN Christophe DUMONT à Mme Mélanie AYISSI-DUBOULOZ Laetitia VENNER à Claire CHUINARD

Secrétaire : Madame Rosy CHAMAYOU

Compte administratif 2023 – budget principal

Vu l'article L1612-12 du Code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération DEL2023-04 du 9 février 2023 concernant le vote du budget principal 2023,
Vu la délibération DEL2023-19 du 27 avril 2023 concernant le vote du budget supplémentaire 2023,

Le Conseil d'administration, à l'unanimité,

DONNE acte de la présentation faite du compte administratif du budget Principal,
APPROUVE le compte administratif 2023 du budget principal,
FIXE les résultats de clôture ci-après conformes au compte de gestion 2023 transmis par le Trésorier payeur.

BUDGET ANNEXE CIAS

Section	Résultat de clôture 2022	part affectée à l'investissement	(+) résultats 2023	(=) résultat de clôture 2023
Investissement	-		-	-
Fonctionnement	52 098,89		- 31 476,39	20 622,50
Totaux	52 098,89	-	- 31 476,39	20 622,50

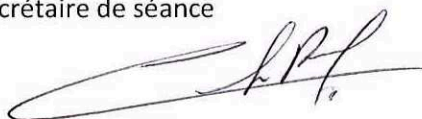
AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document, toute pièce administrative ou comptable s'y rapportant, et plus généralement à faire le nécessaire.

Ainsi fait et délibéré.
Pour extrait certifié conforme.

Le Président

CIAS Thonon Agglomération
Château de Thénières
74140 BALLAISON
04 50 31 25 00

Le secrétaire de séance



23 AVR. 2024

Télétransmis en Sous-Préfecture, le

Publié sur le site internet de l'agglomération, le **23 AVR. 2024**

DEL2024-16

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS DE THONON AGGLOMERATION
DU 11 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 11 avril, le Conseil d'Administration, dûment réuni en session ordinaire au 81 place de la mairie, sous la présidence de Madame Isabelle PLACE MARCOZ.

Date de convocation du conseil : 04/04/2024

Délégués en exercice	25
Délégués présents	14
Délégués Absents/Excusés :	11
Pouvoirs	5

PRESENTS	PLACE MARCOZ Isabelle, AYISSI-DUBOULOZ Mélanie, BRYE Suzanne, BUREAU Marine, CHAMAYOU Rosy, CHUINARD Claire, DEVILLE Anne-Marie (fin de pouvoir à la délibération DEL2024-10), FAUDOT Claudine, JAILLET Nicole, JORDAN Dominique, MERCIER Jacques, NEURY Jean, SECHAUD Geneviève, THOMAS Gil.
EXCUSES	ARMINJON Christophe, BARTHE Georges, BASTARD Catherine, BAUD ROCHE Astrid, BONDAZ Patrick, BOURGEOIS Fatima, DETURCHE Sandrine, DUMONT Christophe, VENNER Laetitia.
ABSENTS	PARRA D'ANDERT Sophie, SONDAG Patrice.
POUVOIRS	Georges BARTHE à Mme Nicole JAILLET Catherine BASTARD à Mme Rosy CHAMAYOU Patrick BONDAZ à Mme Dominique JORDAN Christophe DUMONT à Mme Mélanie AYISSI-DUBOULOZ Laetitia VENNER à Claire CHUINARD

Secrétaire : Madame Rosy CHAMAYOU

Affectation des résultats de l'exercice 2023 - budget principal

Vu la délibération du conseil d'administration de ce jour relative au vote du compte administratif 2023 du budget principal du CIAS,
 Statuant sur l'affectation des résultats de l'exercice 2023 apparaissant dans le compte administratif du budget principal du CIAS,
 Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement et un résultat à zéro en section d'investissement

Le Conseil d'administration, à l'unanimité,

APPROUVE l'affectation des résultats comme suit :

BUDGET PRINCIPAL CIAS

Section	Résultat de clôture 2022	part affectée à l'investissement	(+) résultats 2023	(=) résultat de clôture 2023
Investissement	-		-	-
Fonctionnement	52 098,89		- 31 476,39	20 622,50
Totaux	52 098,89	-	- 31 476,39	20 622,50

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Résultat antérieur reporté	52 098,89
Résultat de l'exercice	- 31 476,39
Soit un excédent de fonctionnement	20 622,50

SECTION D'INVESTISSEMENT

Résultat antérieur reporté	-
Résultat de l'exercice	-
Soit un excédent d'investissement	-

REPRISE DES RESTES A REALISER

Dépenses engagées non mandatées en 2023
 Recettes engagées non mandatées en 2023

Besoin de financement d'investissement	-
---	---

PROPOSITION D'AFFECTATION DES RESULTATS

Libellé	Article	Dépenses	Recettes
Excédent d'investissement	001		-
Autres réserves	1068		-
Excédent de fonctionnement	002		20 622,50

RESTES A REALISER

NEANT

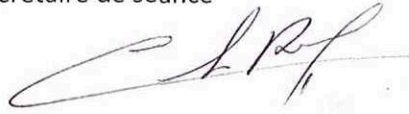
AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document, toute pièce administrative ou comptable s'y rapportant, et plus généralement à faire le nécessaire.

Ainsi fait et délibéré.
Pour extrait certifié conforme.

Le Président

CIAS Thonon Agglomération
Château de Thénières
74140 BALLAISON
04 50 31 25 00

Le secrétaire de séance



Télétransmis en Sous-Préfecture, le **23 AVR. 2024**

Publié sur le site internet de l'agglomération, le **23 AVR. 2024**

DEL2024-17

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS DE THONON AGGLOMERATION
DU 11 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 11 avril, le Conseil d'Administration, dûment réuni en session ordinaire au 81 place de la mairie, sous la présidence de Madame Isabelle PLACE MARCOZ.

Date de convocation du conseil : 04/04/2024

Délégués en exercice	25
Délégués présents	14
Délégués Absents/Excusés :	11
Pouvoirs	5

PRESENTS	PLACE MARCOZ Isabelle, AYISSI-DUBOULOZ Mélanie, BRYE Suzanne, BUREAU Marine, CHAMAYOU Rosy, CHUINARD Claire, DEVILLE Anne-Marie (fin de pouvoir à la délibération DEL2024-10), FAUDOT Claudine, JAILLET Nicole, JORDAN Dominique, MERCIER Jacques, NEURY Jean, SECHAUD Geneviève, THOMAS Gil.
EXCUSES	ARMINJON Christophe, BARTHE Georges, BASTARD Catherine, BAUD ROCHE Astrid, BONDAZ Patrick, BOURGEOIS Fatima, DETURCHE Sandrine, DUMONT Christophe, VENNER Laetitia.
ABSENTS	PARRA D'ANDERT Sophie, SONDAG Patrice.
POUVOIRS	Georges BARTHE à Mme Nicole JAILLET Catherine BASTARD à Mme Rosy CHAMAYOU Patrick BONDAZ à Mme Dominique JORDAN Christophe DUMONT à Mme Mélanie AYISSI-DUBOULOZ Laetitia VENNER à Claire CHUINARD

Secrétaire : Madame Rosy CHAMAYOU

Transfert de la recette de la vente des terrains à la commune de VEIGY de la section d'investissement en section de fonctionnement

VU Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment ses articles L. 2311-6 et D.2311-14,
VU l'instruction budgétaire et comptable M57,
VU la cession immobilière prévue sur l'exercice 2024 pour des biens issus du legs par la famille Favre,

CONSIDERANT que la section de fonctionnement du budget principal du CIAS n'a plus la capacité d'assumer le versement de la subvention annuelle de 35 000 euros à l'EHPAD de Veigy-Foncenex afin de financer des animations comme stipulé par le legs,
CONSIDERANT la possibilité prévue par le CGCT de reprendre en fonctionnement le résultat d'investissement généré par la cession d'un bien provenant d'un legs.

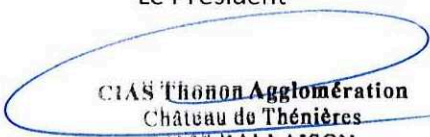
Le Conseil d'administration, à l'unanimité,

- PROCEDE à la reprise par la section de fonctionnement du résultat d'investissement généré par la cession mentionnée précédemment par le débit du compte 10259 – Reprise sur dons et legs en capital et le crédit du compte 777 – Quote-part des subventions d'investissement transférée au compte de résultat.
- AUTORISE Monsieur le président, dès lors que la cession aura été actée et constatée dans sa comptabilité, à réaliser les écritures d'ordre correspondant à cette reprise, précision faite que les crédits nécessaires sont inscrits au budget supplémentaire de l'exercice 2024.
- AUTORISE M. Le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré.
Pour extrait certifié conforme.

Le Président

Le secrétaire de séance


CIAS Thonon Agglomération
Château de Thénières
74140 BALLAISON
04 50 31 25 00


Télétransmis en Sous-Préfecture, le

23 AVR. 2024

Publié sur le site internet de l'agglomération, le

23 AVR. 2024

DEL2024-18

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS DE THONON AGGLOMERATION
DU 11 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 11 avril, le Conseil d'Administration, dûment réuni en session ordinaire au 81 place de la mairie, sous la présidence de Madame Isabelle PLACE MARCOZ.

Date de convocation du conseil : 04/04/2024

Délégués en exercice	25
Délégués présents	14
Délégués Absents/Excusés :	11
Pouvoirs	5

PRESENTS	PLACE MARCOZ Isabelle, AYISSI-DUBOULOZ Mélanie, BRYE Suzanne, BUREAU Marine, CHAMAYOU Rosy, CHUINARD Claire, DEVILLE Anne-Marie (fin de pouvoir à la délibération DEL2024-10), FAUDOT Claudine, JAILLET Nicole, JORDAN Dominique, MERCIER Jacques, NEURY Jean, SECHAUD Geneviève, THOMAS Gil.
EXCUSES	ARMINJON Christophe, BARTHE Georges, BASTARD Catherine, BAUD ROCHE Astrid, BONDAZ Patrick, BOURGEOIS Fatima, DETURCHE Sandrine, DUMONT Christophe, VENNER Laetitia.
ABSENTS	PARRA D'ANDERT Sophie, SONDAG Patrice.
POUVOIRS	Georges BARTHE à Mme Nicole JAILLET Catherine BASTARD à Mme Rosy CHAMAYOU Patrick BONDAZ à Mme Dominique JORDAN Christophe DUMONT à Mme Mélanie AYISSI-DUBOULOZ Laetitia VENNER à Claire CHUINARD

Secrétaire : Madame Rosy CHAMAYOU

Budget supplémentaire – budget principal

VU le code général des collectivités territoriales, et plus spécialement les articles L1612-20, L1612-1 et suivants,
VU la délibération DEL2024-03 du conseil d'administration du 6 février 2024 relative au vote du budget primitif 2024,

VU la délibération DEL2024—15 du conseil d'administration du 11 avril 2024 relative au vote du compte administratif 2023,

VU la délibération DEL2024-16 du conseil d'administration du 11 avril 2024 relative à l'affectation du résultat de clôture de la section de fonctionnement 2023,

Madame la Vice-présidente propose un projet de budget supplémentaire du budget principal 2024 équilibré en recettes et en dépenses.

de fonctionnement à 122 122,50 €

d'investissement à 101 500 €

Le Conseil d'administration, à l'unanimité,

ADOPTE Le budget supplémentaire « principal » pour l'année 2024 équilibré en recettes et en dépenses de fonctionnement 122 122,50 et en recettes et en dépenses d'investissement à 101 500 €.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libellé Chapitre	Article	Libellé Article	Fonction	Gestionnaire	Proposé	Type de mouvement
011	Charges à caractère général	6288	Autres	020	CIAS	3 000,00	Réel
65	Autres charges de gestion courante	657365	ESSMS	020	CIAS	119 122,50	Réel
TOTAL						122 122,50	

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libellé Chapitre	Article	Libellé Article	Fonction	Gestionnaire	Proposé	Type de mouvement
002	Résultat de fonctionnement reporté	002	Résultat de fonctionnement reporté	020	CIAS	20 622,50	Réel
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	777	Recettes et quote-part des subventions d'investissement transférées au compte de résultat	020	CIAS	101 500,00	Ordre entre sections
TOTAL						122 122,50	

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellé Chapitre	Article	Libellé Article	Fonction	Gestionnaire	Proposé	Type de mouvement
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	10259	Reprise sur dons et legs en capital	020	CIAS	101 500,00	Ordre entre sections
TOTAL						101 500,00	

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellé Chapitre	Article	Libellé Article	Fonction	Gestionnaire	Proposé	Type de mouvement
024	Produits des cessions d'immobilisations	024	Produits des cessions d'immobilisations	020	CIAS	101 500,00	Réel
TOTAL						101 500,00	

Ainsi fait et délibéré.
Pour extrait certifié conforme.

Le Président


CIAS Thonon Agglomération
Château de Thénières
24140 BALLAISON
04 50 31 25 00

Le secrétaire de séance



Télétransmis en Sous-Préfecture, le **23 AVR. 2024**

Publié sur le site internet de l'agglomération, le **23 AVR. 2024**

DEL2024-19

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS DE THONON AGGLOMERATION
DU 11 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 11 avril, le Conseil d'Administration, dûment réuni en session ordinaire au 81 place de la mairie, sous la présidence de Madame Isabelle PLACE MARCOZ.

Date de convocation du conseil : 04/04/2024

Délégués en exercice	25
Délégués présents	14
Délégués Absents/Excusés :	11
Pouvoirs	5

PRESENTS	PLACE MARCOZ Isabelle, AYISSI-DUBOULOZ Mélanie, BRYE Suzanne, BUREAU Marine, CHAMAYOU Rosy, CHUINARD Claire, DEVILLE Anne-Marie (fin de pouvoir à la délibération DEL2024-10), FAUDOT Claudine, JAILLET Nicole, JORDAN Dominique, MERCIER Jacques, NEURY Jean, SECHAUD Geneviève, THOMAS Gil.
EXCUSES	ARMINJON Christophe, BARTHE Georges, BASTARD Catherine, BAUD ROCHE Astrid, BONDAZ Patrick, BOURGEOIS Fatima, DETURCHE Sandrine, DUMONT Christophe, VENNER Laetitia.
ABSENTS	PARRA D'ANDERT Sophie, SONDAG Patrice.
POUVOIRS	Georges BARTHE à Mme Nicole JAILLET Catherine BASTARD à Mme Rosy CHAMAYOU Patrick BONDAZ à Mme Dominique JORDAN Christophe DUMONT à Mme Mélanie AYISSI-DUBOULOZ Laetitia VENNER à Claire CHUINARD

Secrétaire : Madame Rosy CHAMAYOU

Compte administratif 2023 – budget annexe

Vu l'article L1612-12 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération DEL2023-05 du 09 février 2023 concernant le vote du budget primitif du budget annexe 2023,

Vu la délibération DEL2023-23 du 27 avril 2023 concernant le vote du budget supplémentaire du budget annexe 2023,

Vu la délibération DEL2023-29 du 27 octobre 2023 concernant le vote de la décision modificative n°1 du budget annexe 2023,

Le Conseil d'administration, à l'unanimité,

DONNE acte de la présentation faite du compte administratif du budget Principal,
APPROUVE le compte administratif 2023 du budget principal,
FIXE les résultats de clôture ci-après conformes au compte de gestion 2023 transmis par le Trésorier payeur.

BUDGET ANNEXE CIAS

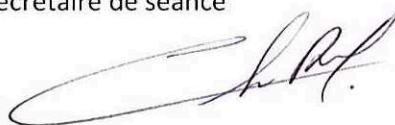
Section	Résultat de clôture 2022 (A)	part affectée à l'investissement (AA)	(+) résultats 2023 (B)	(=) résultat de clôture 2023 (C)
Investissement	96 852,96		- 1 996,12	94 856,84
Fonctionnement	101 981,84		- 64 678,33	37 303,51
Totaux	198 834,80	-	- 66 674,45	132 160,35

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document, toute pièce administrative ou comptable s' rapportant, et plus généralement à faire le nécessaire.

Ainsi fait et délibéré.
Pour extrait certifié conforme.

Le Président
CIAS Thionon Agglomération
Château de Thénières
74140 BALLAISON
04 50 31 25 00

Le secrétaire de séance



Télétransmis en Sous-Préfecture, le **23 AVR. 2024**

Publié sur le site internet de l'agglomération, le **23 AVR. 2024**

DEL2024-20

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS DE THONON AGGLOMERATION
DU 11 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 11 avril, le Conseil d'Administration, dûment réuni en session ordinaire au 81 place de la mairie, sous la présidence de Madame Isabelle PLACE MARCOZ.

Date de convocation du conseil : 04/04/2024

Délégués en exercice	25
Délégués présents	14
Délégués Absents/Excusés :	11
Pouvoirs	5

PRESENTS	PLACE MARCOZ Isabelle, AYISSI-DUBOULOZ Mélanie, BRYE Suzanne, BUREAU Marine, CHAMAYOU Rosy, CHUINARD Claire, DEVILLE Anne-Marie (fin de pouvoir à la délibération DEL2024-10), FAUDOT Claudine, JAILLET Nicole, JORDAN Dominique, MERCIER Jacques, NEURY Jean, SECHAUD Geneviève, THOMAS Gil.
EXCUSES	ARMINJON Christophe, BARTHE Georges, BASTARD Catherine, BAUD ROCHE Astrid, BONDAZ Patrick, BOURGEOIS Fatima, DETURCHE Sandrine, DUMONT Christophe, VENNER Laetitia.
ABSENTS	PARRA D'ANDERT Sophie, SONDAG Patrice.
POUVOIRS	Georges BARTHE à Mme Nicole JAILLET Catherine BASTARD à Mme Rosy CHAMAYOU Patrick BONDAZ à Mme Dominique JORDAN Christophe DUMONT à Mme Mélanie AYISSI-DUBOULOZ Laetitia VENNER à Claire CHUINARD

Secrétaire : Madame Rosy CHAMAYOU

Affectation des résultats de l'exercice 2023 - budget annexe

Vu la délibération DEL2024-04 du conseil d'administration du 6 février 2024 relative au vote du budget primitif 2024 du budget annexe du CIAS,

Vu la délibération DEL2024-19 du conseil d'administration du 11 avril 2024 relative au vote du compte administratif 2023 du budget annexe du CIAS,

Statuant sur l'affectation des résultats de l'exercice 2023 apparaissant dans le compte administratif du budget annexe du CIAS,

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 37 303.51 € et un résultat de 94 856.84 € en section d'investissement.

Le Conseil d'administration, à l'unanimité,

APPROUVE l'affectation des résultats comme suit :

BUDGET ANNEXE CIAS

Section	Résultat de clôture 2022 (A)	part affectée à l'investissement (AA)	(+) résultats 2023 (B)	(-) résultat de clôture 2023 (C)
Investissement	96 852,96		- 1 996,12	94 856,84
Fonctionnement	101 981,84		- 64 678,33	37 303,51
Totaux	198 834,80	-	- 66 674,45	132 160,35

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Résultat antérieur reporté (A)+(AA)	101 981,84
Résultat de l'exercice (B)	- 64 678,33
Soit un excédent de fonctionnement (C)	37 303,51

SECTION D'INVESTISSEMENT

Résultat antérieur reporté (A)	96 852,96
Résultat de l'exercice (B)	- 1 996,12
Soit un excédent d'investissement (D)	94 856,84

REPRISE DES RESTES A REALISER **(D2)**

Dépenses engagées non mandatées en 2023

Recettes engagées non mandatées en 2023

soit un excédent d'investissement (D-D2)	94 856,84
--	------------------

PROPOSITION D'AFFECTATION DES RESULTATS 2023			
Libellé	Article	Dépenses	Recettes
Excédent d'investissement (D)	001		94 856,84
Excédent de fonctionnement (C)	002		37 303,51

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document, toute pièce administrative ou comptable s' rapportant, et plus généralement à faire le nécessaire.

Ainsi fait et délibéré.
Pour extrait certifié conforme.

Le Président

CIAS Thonon Agglomération
Château de Thénières
74140 BALLAISON
04 50 31 25 00

Le secrétaire de séance



Télétransmis en Sous-Préfecture, le **23 AVR. 2024**

Publié sur le site internet de l'agglomération, le **23 AVR. 2024**

DEL2024-21

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS DE THONON AGGLOMERATION
DU 11 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 11 avril, le Conseil d'Administration, dûment réuni en session ordinaire au 81 place de la mairie, sous la présidence de Madame Isabelle PLACE MARCOZ.

Date de convocation du conseil : 04/04/2024

Délégués en exercice	25
Délégués présents	14
Délégués Absents/Excusés :	11
Pouvoirs	5

PRESENTS	PLACE MARCOZ Isabelle, AYISSI-DUBOULOZ Mélanie, BRYE Suzanne, BUREAU Marine, CHAMAYOU Rosy, CHUINARD Claire, DEVILLE Anne-Marie (fin de pouvoir à la délibération DEL2024-10), FAUDOT Claudine, JAILLET Nicole, JORDAN Dominique, MERCIER Jacques, NEURY Jean, SECHAUD Geneviève, THOMAS Gil.
EXCUSES	ARMINJON Christophe, BARTHE Georges, BASTARD Catherine, BAUD ROCHE Astrid, BONDAZ Patrick, BOURGEOIS Fatima, DETURCHE Sandrine, DUMONT Christophe, VENNER Laetitia.
ABSENTS	PARRA D'ANDERT Sophie, SONDAG Patrice.
POUVOIRS	Georges BARTHE à Mme Nicole JAILLET Catherine BASTARD à Mme Rosy CHAMAYOU Patrick BONDAZ à Mme Dominique JORDAN Christophe DUMONT à Mme Mélanie AYISSI-DUBOULOZ Laetitia VENNER à Claire CHUINARD

Secrétaire : Madame Rosy CHAMAYOU

Budget supplémentaire : budget annexe 2024

VU le code général des collectivités territoriales, et plus spécialement les articles L1612-20, L1612-1 et suivants,
 VU la délibération DEL2024-04 du conseil d'administration du 6 février 2024 relative au vote du budget primitif 2024,

VU la délibération DEL2024-19 du conseil d'administration du 11 avril 2024 relative au vote du compte administratif 2023,

VU la délibération DEL2024-20 du conseil d'administration du 11 avril 2024 relative à l'affectation du résultat de clôture de la section de fonctionnement et d'investissement 2023

Le Conseil d'administration, à l'unanimité,

ADOPTE Le budget supplémentaire « annexe » pour l'année 2024 équilibré en recettes et en dépenses de fonctionnement à 116 372,51 € et en recettes et dépenses d'investissement à 94 856.84 €

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libellé Chapitre	Article	Libellé Article	Analytique	Proposé	Type
011	Dépenses afférentes à l'exploitation courante	60224	Fournitures administratives	SAAD	- 1 000,00	Réel
011	Dépenses afférentes à l'exploitation courante	6023	Alimentation	SAAD	- 150,00	Réel
011	Dépenses afférentes à l'exploitation courante	6028	Autres fournitures suivies en stocks	SAAD	- 1 350,00	Réel
016	Dépenses afférentes à la structure	6188	Autres frais divers	A.GENERALE	- 1 000,00	Réel
011	Dépenses afférentes à l'exploitation courante	60624	Fournitures administratives	SAAD	1 000,00	Réel
011	Dépenses afférentes à l'exploitation courante	6063	Alimentation	SAAD	150,00	Réel
011	Dépenses afférentes à l'exploitation courante	60628	Autres fournitures non stockées	SAAD	4 600,00	Réel
011	Dépenses afférentes à l'exploitation courante	60621	Combustibles et carburants	PORTAGE	1 922,51	Réel
011	Dépenses afférentes à l'exploitation courante	60628	Autres fournitures non stockées	PORTAGE	400,00	Réel
011	Dépenses afférentes à l'exploitation courante	6261	Frais d'affranchissements	PORTAGE	1 000,00	Réel
011	Dépenses afférentes à l'exploitation courante	6262	Frais de télécommunication	PORTAGE	1 500,00	Réel
012	Dépenses afférentes au personnel	64111	Rémunération principale	SAAD	107 000,00	Réel
016	Dépenses afférentes à la structure	6188	Autres frais divers	PORTAGE	2 300,00	Réel
		TOTAL			116 372,51	

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libellé Chapitre	Article	Libellé Article	Analytique	Proposé	Type
002	Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)	002	Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)	A.GENERALE	37 303,51	Réel
017	Produits de la tarification	7332121	Dotation globale	SAAD	- 55 701,00	Réel
019	Produits financiers, produits exceptionnels et produits non encaissables	7712	Subventions d'équilibre	A.GENERALE	128 370,00	Réel
019	Produits financiers, produits exceptionnels et produits non encaissables	7817	Reprises sur dépréciations des actifs circulants	A.GENERALE	6 400,00	Ordre entre sections
		TOTAL			116 372,51	

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellé Chapitre	Article	Libellé Article	Analytique	Proposé	Type
21	Immobilisations corporelles	2182	Matériel de transport	A.GENERALE	84 456,84	Réel
21	Immobilisations corporelles	2183	Matériel de bureau et matériel informatique	SAAD	4 000,00	Réel
49	Dépréciation des comptes tiers	491	Dépréciation des comptes de redevables	A.GENERALE	6 400,00	Ordre entre sections
		TOTAL			94 856,84	

RECETTES D'INVESTISSEMENT

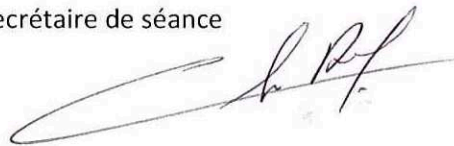
Chapitre	Libellé Chapitre	Article	Libellé Article	Analytique	Proposé	Type
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	A.GENERALE	94 856,84	Réel
		TOTAL			94 856,84	

Ainsi fait et délibéré.
Pour extrait certifié conforme.

Le Président

CIAS Thonon Agglomération
Château de Thénières
74140 BALLAISON
04 50 31 25 00

Le secrétaire de séance



Télétransmis en Sous-Préfecture, le **23 AVR. 2024**

Publié sur le site internet de l'agglomération, le **23 AVR. 2024**